

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 8 Février 2017

**Membres présents :** Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE - BULLIAT Mmes CHAVY - LORON - DEFNET –PERRET – PRALUS – GUILLET - MAISONNEUVE Mrs PASCAL – RECOUDES – RINGUET – PERRET - TOURNISSOUX

**Membres excusés :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier PASCAL

Après lecture le compte rendu de la séance du 11 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Hôtel le Villon
- 4) Etude du Département pour la sécurisation des entrées du village
- 5) Questions diverses

□ □ □ □ □ □

### 1) Demande de subvention

#### Subventions annuelles aux associations

Sur proposition de Monsieur DAUTUN

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2017, les subventions aux associations pour un montant total de 5 850 € comme suit :

Harmonie 400€ - Basket 400 € - Football club 400 € Association sportive du Collège 325 € - Comité de Jumelage 325 €- Week end Beaujolais 325€ - Ecole de musique 400€ - Association du temps libre 325 € - Association des Donneurs de Sang 325 € - Comité Cycliste 325 € - Amicale Bouliste 325 € - Chorale In Vino Musica 325 € - Association d'aide à domicile 325 € - Chemins et racines 325€ - Conseil de parents d'élèves 400 € - Judo 200 €- société de pêche 100 € - Association Cord'Amie 100 € CATM 200€

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

**DECIDE** que le versement de la subvention à chaque association sera effectué après production d'un bilan d'activités ainsi que du dernier bilan financier.

### 2) Travaux divers

2.1 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de Mr GRILLET concernant la réalisation d'une aire de lavage à côté du local voirie. Le devis s'élève à la somme de 5 929 € H.T. Le Conseil Municipal accepte le devis.

2.2 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis du SYDER concernant l'extension du réseau électrique rue Chaptal et chemin de l'Étang. La charge pour la commune s'élève à la somme de 314.12€/ an/ 15 ans. Le Conseil Municipal donne son accord.

2.3 Monsieur DAUTUN donne lecture du courrier du SYDER concernant deux modifications des statuts du SYDER. Le Conseil Municipal approuve les deux modifications des statuts du SYDER.

2.4 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de société Transport Chamonard concernant le transport du tableau St Joseph et l'enfant Jésus jusque dans les ateliers de restauration situé à Lyon. Le devis s'élève à la somme de 1 056€ TTC.

### **3) Hôtel le Villon**

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que la SEMHVM a sollicité le crédit agricole pour le financement des travaux de réfection du gros œuvre de l'hôtel le Villon à hauteur de 500 000 €.

Aussi, le Crédit Agricole demande le cautionnement solidaire de la commune de Villié Morgon dans les termes suivants :

La commune déclare par les présentes se porter caution solidaire et indivisible pour le remboursement ou le paiement de toutes les sommes qui peuvent ou pourront être dues par la SEMHVM à la banque au titre de la convention de prêt de 500 000€ entre le Crédit Agricole Centre Est et la SEMHVM de Villié Morgon, à concurrence de 50% du Concours, à majorer de tous intérêts, indemnité de réemploi, commissions, frais et accessoires suivant les taux et conditions actuels et ultérieurs applicables au Concours.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de se porter caution solidaire et indivisible pour le remboursement ou le paiement de toutes les sommes qui peuvent ou pourront être dues par la SEMHVM à la banque au titre de la convention de prêt de 500 000€ entre le Crédit Agricole Centre Est et la SEMHVM, à concurrence de 50% du Concours, à majorer de tous intérêts, indemnité de réemploi, commissions, frais et accessoires suivant les taux et conditions actuels et ultérieurs applicables au Concours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document découlant de la présente délibération.

### **4) Etude du Département pour la sécurisation des entrées du village**

Monsieur BULLIAT présente au Conseil Municipal le dossier réalisé par l'agence technique départementale du Rhône concernant l'amélioration du cadre de vie et promotion du territoire par la voirie au sein de la commune.

### **5) Questions diverses**

5.1 Mr SAVOYE informe le Conseil Municipal que le bâtiment des saignes appartenant au syndicat des eaux revient à la commune et qu'il faut peut-être envisager de le conserver afin d'en faire un refuge pour les promeneurs

5.2 Mr PASCAL informe le Conseil Municipal que le feu d'artifice sera tiré le samedi 15 juillet 2017. Mr PASCAL s'occupe de rencontrer l'artificier.

5.3 Mr TOURNISSOUX fait un compte rendu du programme voirie pour l'année 2017.

5.4 Mr SAVOYE informe le Conseil Municipal que la CCSB va refacturer la somme de 7 000€ à la commune pour l'instruction des permis de construire.

5.5 Mr BULLIAT informe le Conseil Municipal qu'après concertation avec les services techniques, les horaires d'été et hiver seront remis en place à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

5.6 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le problème de chauffage à l'école maternelle persiste.

5.7 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la fête de la sainte Cécile aura lieu le 11 Mars 2017 au restaurant Le Morgon.

5.8 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale de l'association Ya K danser aura lieu le 10 février 2017 à 20h à la salle des fêtes.

5.9 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la classe en 7 offre le banquet des conscrits à Monsieur le Maire et un conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.